## VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 7 février 2024

Secrétaire de séance : madame Annick AUFFRET

n°5.4.1

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Office municipal des loisirs du 3<sup>e</sup> âge

Remboursement

M et Mme Lacquement s'étaient inscrits, comme régulièrement, à la sortie de l'office de loisirs du 3 e âge, du 2 novembre 2023 au chalet de l'étang et avaient réglé leur inscription d'un montant de 38 € (19€ X2). Cependant entre-temps M Lacquement était tombé malade et le couple n'avait pu participer à ladite sortie. .Depuis M Lacquement est malheureusement décédé. M le Maire et l'ensemble du conseil municipal adressent d'ailleurs à son épouse à sa famille et à ses proches, leurs condoléances attristées

Son épouse sollicite le remboursement des 38€
La commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain et développement économique réunie le 29 janvier 2024, a émis un avis favorable à cette demande de remboursement

M le Maire propose au conseil municipal de suivre cet avis .

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance, Annick Auffret Pour extrait conforme, Le Maire,

Publiée sur le site internet le : Lundi 4 février 2024

Envoyée et reçue au contrôle de légalité le : 29 février 2024